



PLAN DE ZONAGE 2 DE 3

MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

Périmètre urbain de Saint-Antoine-Abbé
(Limite approximative)

LÉGENDE

Zonage

- Agro-forestier
- Commerciale et industrielle
- Communautaire
- Habitation faible densité
- Habitation moyenne densité
- Îlot déstructuré
- Mixte
- Récréation intensive
- Commerciale

Numéro de règlement : 272
Entrée en vigueur : 9 septembre 2009
Amendement : 272-13

Amendement	Contenu	Entrée en vigueur
272-2	Réduction de la zone AG-48 au profit des nouvelles zones AG-48 ET AG-48-2	10/02/2011
336	Réduction de la zone CI-7 au profit de la HC-6	02/12/2014
354	Agrandir la zone HC-6 à même une partie de la zone HC-4	09/06/2016
355	Intégrer l'ensemble de la zone CI-7 à la zone HC-6	09/06/2016
272-6	Agrandissement de la zone HC-13 à même une partie de la zone P-8	11/11/2020
272-13	Modifications aux limites des zones à l'intérieur du périmètre urbaine Saint-Antoine-Abbé	

Réalisation : Urbatek
Sources : MRC du Haut-Saint-Laurent,
©Gouvernement du Québec
Matrice Graphique 2020 ©Évimbec tous droits réservés



0 100 200 300 m

Maire : Yves Metras

Directeur général : Simon St-Michel